



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-1512-7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 15 DECEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

L'an deux mil vingt-cinq,

Présents : 11

le lundi 15 décembre

Votants : 15

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 10 décembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h00.

Présents : Christelle Bernard, Pascale Besch, Anh Brun, Eric Doyen, Cécile Gerey, Matthieu Joly, Jean Papadopulo, Matthieu Querenet, Serge Comberousse, Jimmy Delroise, Véronique Luxos

Pouvoir : Marielle Berlioz à Pascale Besch, Emilie Delwaulle à Anh Brun, Patrice Fournier à Eric Doyen, Nicolas Jambot à Matthieu Querenet

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Ouverture emploi agent de maîtrise et technicien territorial

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réorganisation des services techniques et l'évolution des agents, il y a lieu de créer deux emplois permanents : un agent de maîtrise à plein temps et un technicien territorial à plein temps.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent de maîtrise et de technicien territorial à plein temps ce qui permettra d'avoir deux postes prévisionnels dans le cadre de l'évolution de carrière de nos agents.

Le poste d'agent de maîtrise est en catégorie C, celui de technicien territorial en catégorie B.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3

Vu le tableau des emplois

Décide :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire
- De **MODIFIER** le tableau des emplois
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification

17 DEC. 2025

17 DEC. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

